



## Resiliation abonnement tv et continuation des paiements

Par **mamicha**, le **21/08/2008** à **06:30**

J'ai écrit, en novembre 2007 un courrier recommandé avec AR à un prestataire de chaînes de TV (Canal+) stipulant mon intention de résilier mon contrat avec lui au 31 décembre 2008, du fait de l'ouverture d'un nouveau contrat avec un concurrent (Numéricable) qui proposait un nombre de chaînes suffisantes. Au 1er janvier 2008, la réception des chaînes s'est stoppée, nous croyions alors que l'affaire était réglée, seulement, les prélèvements continuent sur mon compte bancaire. En mars 2008, je fais un courrier les informant de leur erreur. En avril 2008, nous recevons un courrier nous disant que nous nous étions mis d'accord avec eux et ce, par téléphone pour continuer à payer l'abonnement soit la somme de 39.90 €/mois, sans obtenir de service en retour, jusqu'au 31/12/2008 !!! Je suis scandalisée car je ne reçois plus les chaînes de ce prestataire mais j'ai toujours les prélèvements !!

Comment faire pour me défendre et récupérer les sommes indûment versées, d'autant plus que je n'ai aucune copie de mes courriers car je pensais qu'en envoyant par AR, aucun problème ne se poserait et j'avais confiance. A ce jour, j'ai payé 8 mois dans le vent ! Merci à la personne qui m'orientera.